



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2009

Le conseil de la Communauté de Communes du Civraisien s'est réuni le 29 septembre 2009 à 18 h à la salle de conférence de l'ESEC sous la présidence de Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY.

I- CENTRE D'EQUITHERAPIE

Un avenant sera conclu pour le lot 2 – Gros Œuvre avec l'entreprise COLIN pour la mise en place de longrines.

La plus value est de 10 091.20 € HT soit un nouveau montant de marché de 37 185.20 € HT.

II- AMENAGEMENT ZONE de SAVIGNE

C'est l'esquisse n°1 qui a été choisie avec les travaux d'aménagement de la RD 148 et de la contre allée, la création d'un chemin de liaison piéton et l'aménagement interne de la zone pour un coût estimé à 404 479.85 € HT.

Le cabinet DL INFRA assurera la maîtrise d'œuvre avec une rémunération de 5.87%.

III- DECISION MODIFICATIVE de CREDIT

Elle a été adoptée pour les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES	MONTANT
Cautions	c/165	165	3 000
Plafonnement TP	7 391 173		+ 14 673
Sur dépenses imprévues	022		-14 673
Sinistre Ecole Pêche	63 512	7 788	+ 2 479
Sinistre mat éclairage ZA	61 523	7 788	+ 1 551

VI - AVENANT BAIL EMPHYTEOTIQUE

Il a été donné l'autorisation au Président de signer un avenant avec la commune de SAVIGNE pour modifier les limites de la parcelle du Relais de Pays à PERIGNE et de refaire un bornage pour le réaménagement du site, si nécessaire.

V- PERSONNEL

Il a été créé un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 01 janvier 2010 pour avancement de grade.

VI- SUBVENTIONS

Il a été accordé :

- Cycle Amical Civraisien : Ecole de vélo : 44 jeunes x 25 € soit 1 100 €
- Synd Aéroport Poitiers Biard : exceptionnel dans le cadre de l'apport économique au Civraisien : 0.30 € par habitant soit 2 563.80 €

VII- NON VALEURS – REOM

Le montant des nouvelles demandes des côtes irrécouvrables d'ordures ménagères s'élève à 1 305.75 € pour les années 2005 à 2009.

VIII- SIMER - intervention Monsieur CADUE

Le directeur du SIMER, devant les difficultés de la branche travaux du syndicat, est venu présenté le projet de modification de son fonctionnement qui entraîne une réforme statutaire.

Le syndicat interviendrait en mode « Quasi-régie » avec un pôle d'assistance technique qui remplacerait l'ATESAT pour les travaux de voirie.

Les Communes et la Communauté de Communes devront se prononcer sur ce nouveau mode de fonctionnement.